

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pascal JUMEL, Président du CCAS

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme CAVET Brigitte, Mme de BONNAY-LE THUC Patricia, M. DELALONDRE Frédéric, Mme JANNIN Sylvie, M. JUMEL Pascal, Mme MARC Marie-France, M. MARC Patrick, M. SWERTVAEGER Olivier, Mme TOUTAIN Colette, Mme VERGER Nathalie, Mme WILCZYNSKI Marie-Lucile

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
19 février 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
19 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme CAVET Brigitte

09 03 2026

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

et publication du

09 03 2026

Investissement

Dépenses : Prévu : 0,00
Réalisé : 0,00
Reste à réaliser : 0,00

Recettes : Prévu : 0,00
Réalisé : 0,00
Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 5 689,37
Réalisé : 3 764,42
Reste à réaliser : 0,00

Recettes : Prévu : 5 689,37
Réalisé : 5 689,37
Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 0,00
Fonctionnement : 1 924,95
Résultat global : 1 924,95

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président du CCAS et le(s) secrétaire(s) de

séance.

Fait à Saint Pierre de Bailleul

Le Président du CCAS JUMEL Pascal

le(s) secrétaire(s) de séance


